

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 8 DECEMBRE 2022 – Délibération n°161

L'an deux mil vingt deux et le huit décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	29	26

Date de la convocation	08/12/2022
Date d'affichage de la convocation	30/11/2022

Secrétaire de séance : Isabelle TAJAN

Présents : ANGLADE Clémence - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : ALMIRE Yvan (pouvoir à Patrick DUTRIEUX) - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à Mélanie BRUNET) - BOURREL Thierry (pouvoir à Caroline JARROUSSE) - CARNAC André (pouvoir à Françoise CAPUS) - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - MARTY Nathalie (pouvoir à Mariana FOS) – RAGOT Annie - LABRO Isabelle -

Objet :

**LOTISSEMENT : VENTE D'UN LOT AUX CHAMPS GRANDS
LOT 5**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été saisi par Monsieur DIGNOIRE Yannick et Madame GALLEGRO Anaïs d'une demande d'acquisition du lot n° 5 situé au lotissement LES CHAMPS GRANDS de Recoules Prévinquières.

Considérant l'avis du service des domaines, ce lot, d'une superficie de 990 m² serait vendu au prix défini de 38 euros HT par m² suivant la délibération de la commune déléguée de Recoules Prévinquières du 24 septembre 2010. Il demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

- Décide la vente du lot N°5 du lotissement LES CHAMPS GRANDS au prix de 38 euros HT /m² à Monsieur DIGNOIRE Yannick et Madame GALLGO Anaïs.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

